

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2020

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil :
16/09/2020

Le 23 septembre 2020, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de Saint Pryvé Saint Mesmin, sous la présidence de M. Thierry Cousin, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Jean-Claude Hennequin, Catherine Voisin, Damien Baudry, Magdeleine Baby, Alexandre Riboulot, Min Chen, Jean-Pierre Palisson, Claire Lemoine, Luc Galice, Chantal Morio, Raphaël Ramette, Béatrice Thauvin, Vianney Sénéchal, Aurore Casciello, Patrick Pollet, Valérie Furet, Jean-Marc Gault, Caroline Jury, Thomas Habarnau, Edith Lemaigen, Michel Jamet, Suzanne Meireis Couto, Laëtitia Cruzot, Claude Couton, Christiane Mercy, Michel Zabel.

Absente représentée : Mme Charlotte Lacolet par M. Thierry Cousin

Absent : M. Olivier Bègue

M. Thierry Cousin ouvre la séance.

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Voisin est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 juillet 2020

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal

Le Conseil municipal prend acte des décisions suivantes :

- Nouvelle concession de 50 ans accordée à M. Marcel Le Barber.
- Nouvelle concession de 50 ans accordée à Mme Patricia Oréja.
- Remboursement des sommes versées pour la réservation de salles municipales dont les locations n'ont pu avoir lieu sur la période d'interdiction de rassemblement.
- Revente à M. Romain Soulas d'un téléphone mobile Iphone 6, pour la somme de 20 €.
- Marché de travaux pour la construction d'un pavillon à usage de club house et de bureaux au stade du Grand Clos.
- Avenant n° 1 attribué à Maisons CPR minorant le marché de 31 196,67 € HT, soit 37 436,00 € TTC, portant ainsi le montant du marché à 282 347,26 € HT, soit 338 816,71 € TTC.
- Remboursement d'un montant de 7 972,44 € TTC proposé par l'assurance GROUPAMA au titre d'un sinistre « Dégât des eaux » survenu le 20/04/2020 à la médiathèque.
- Nouvelle concession de 30 ans accordée à Mme Claudine Patout.

.../...

01 – Administration – Désignation d'un représentant élu au CNAS (Comité National d'œuvres Sociales)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Claude Couton, conseiller municipal, en qualité de délégué élu au CNAS, notamment pour participer à l'assemblée départementale.

Rappelons qu'un représentant des agents est issu de la liste des bénéficiaires, en la personne de Pauline Boirot.

02 – Administration – Désignation d'un représentant élu au Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Mesmin

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Raphaël Ramette comme représentant de la Commune auprès du Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Mesmin.

3 – Environnement – Convention tripartite pour la gestion de l'activité pêche du plan d'eau de Bel-Air

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention de transfert du droit de pêche au Lac de Bel Air avec l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Sandre Orléanais et la Fédération du Loiret pour la Pêche du Milieu Aquatique, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2024, moyennant un loyer annuel de 1 500 €,
2. autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et les documents y afférents.

4 – Finances – Demande de subvention auprès de la CAF pour l'acquisition d'un logiciel pour les services « petite enfance »

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe d'acquisition d'un logiciel métier pour les services de la petite enfance et son plan de financement suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Logiciel petite enfance + ordinateur et imprimante	14 727.73	CAF	7 741.00
		Autofinancement	6 786.73
TOTAL	14 727.73	TOTAL	14 727.73

- autorise M. le Maire à signer tout document utile à cette demande de subvention.

5 – Patrimoine – Constitution d'une servitude de droit privé sur le site de la micro crèche

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la constitution d'un acte de servitude au profit de la commune, consistant en l'appui de l'extension (véranda) édifée sur la parcelle cadastrée AM n°140, sur le mur de la construction voisine cadastrée section AM n° 141, appartenant à M. et Mme Philippe Vagnon,
- valide que toutes réparations liées à des dégradations de la construction existante sur le fonds servant seront à la charge de la commune,
- accepte de verser une indemnité de 500 euros au propriétaire du fonds servant,
- accepte la prise en charge des frais d'acte par la commune.

6 – Urbanisme – Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement – Avis des Personnes Publiques Associées

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. émet un avis favorable sur la demande d'enregistrement présentée par ORLEANS METROPOLE pour l'aménagement et l'exploitation d'une déchetterie sur le territoire de la commune de Saint-Pryvé Saint-Mesmin.
2. autorise Monsieur le Maire à transmettre l'avis du Conseil municipal à Monsieur le Préfet.

7 – Vie associative et sportive – Organisation de randonnées pédestres dans le cadre d’Octobre Rose

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

1. maintient les tarifs d’inscriptions aux randonnées pédestres organisées dans le cadre d’Octobre Rose comme suit, y compris un tee shirt pour chaque participant :
 - gratuité pour les moins de 12 ans,
 - 10 € pour les plus de 12 ans ;
2. autorise l’encaissement au sein de la régie de recettes « Evènementiel » de la commune ;
3. autorise Monsieur le Maire à reverser l’intégralité de ces recettes à la « Ligue Contre le Cancer, Comité Loiret », 44 avenue Dauphine, 45100 ORLEANS.

8 – Vie associative et sportive – Convention de moyens entre les villes de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, Saint-Hilaire Saint-Mesmin et le Saint-Pryvé-Saint-Hilaire Football Club

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

1. approuve la convention entre Saint-Pryvé Saint-Mesmin, Saint-Hilaire Saint-Mesmin et le SPSHFC concernant la mise à disposition des équipements sportifs relatifs à l’activité du club, à effet du 1^{er} septembre 2020 pour une durée de un an, reconductible deux fois ;
2. autorise Monsieur le Maire ou l’Adjoint délégué à signer ladite convention.

9 – Scolarité – Tarifs des subventions versées aux écoles privées

Le Conseil municipal, à l’unanimité approuve les tarifs annuels suivants concernant le forfait d’externat des écoles privées :

- 180 € par enfant en école élémentaire,
- 250 € par enfant en école maternelle.

10 – Jeunesse – Tarif de la nuitée pour l’Accueil en Centre de Loisirs

Le tarif de la journée en Accueil de Loisirs (ALSH) est calculé en fonction du Quotient Familial, au taux d’effort depuis 2017. Le tarif de la nuitée lors des ALSH, fixé à 5,50 € n’a pas été augmenté depuis cette date.

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

- fixe le tarif de la nuitée à 7,00 €.

11 – Jeunesse – Renouvellement de la convention Maison des Jeunes et des Loisirs (MIL) avec la Directino Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Centre – Val de Loire et du Loiret

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

1. accepte le renouvellement de la convention de l’accueil Jeunes avec la Direction Départementale Déléguée de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, à compter du 7 juillet 2020, pour une durée de trois ans,
2. autorise M. le Maire ou l’Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

M. le Maire clôt la séance à 20h00.

Pour extrait certifié conforme,
A St Pryvé St Mesmin, le 23 septembre 2020
Le Maire,
Thierry COUSIN

